



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le **27 AOUT 2015**

**AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**

**- Société SOUFFLET AGRICULTURE -**

**Commune d'AUXY (45)**

VAT 2015-0284

La société SOUFFLET AGRICULTURE exploite des activités de séchage de céréales, de stockage d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium et de produits phytosanitaires sur son site, implanté sur la commune d'AUXY.

Elle sollicite l'autorisation d'étendre son activité de stockage de gaz inflammable liquéfié (s'agissant de gaz propane). L'installation sera soumise au régime d'autorisation après projet et entraînera le classement « Seveso seuil bas » de l'établissement.

## **1. PRÉSENTATION DU PROJET**

Le site SOUFFLET AGRICULTURE est implanté au sud de la commune d'AUXY, il comprend notamment :

- deux silos (datant respectivement de 1986 et 2013) pouvant contenir plus de 45 000 m<sup>3</sup> de céréales, avec un poste de réception/expédition route et un poste d'expédition par voie ferrée,
- deux séchoirs (dont un en construction, autorisé en 2014) d'une capacité de 46 000 tonnes par an,
- le stockage de propane d'une capacité actuelle de 31 tonnes,
- un magasin d'engrais d'une capacité de 1200 tonnes,
- un dépôt de produits phytopharmaceutiques d'une capacité de 8 tonnes.

L'exploitation des installations classées est actuellement réglementée par un arrêté préfectoral du 26 juin 2014.

La société SOUFFLET AGRICULTURE a pour projet l'implantation d'un réservoir supplémentaire de propane sur le site pour assurer l'alimentation en gaz des séchoirs en complément du réservoir existant. Après projet, deux réservoirs horizontaux, d'un volume unitaire de 70 m<sup>3</sup>, pouvant contenir au total 62 tonnes de propane seront présents sur le site (le seuil d'autorisation étant de 50 tonnes).

Cette extension, considérée comme substantielle, nécessite une nouvelle autorisation avec enquête publique. Le site est situé dans un environnement agricole, au milieu des champs. Les premières habitations sont situées à plus de 400 mètres du projet.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- Les risques d'accident présentés par le stockage de gaz.

### **3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

#### **3.1. Étude d'impact**

L'étude d'impact aborde l'état initial du site et analyse l'impact de l'extension projetée selon une méthodologie reconnue.

##### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

Le site n'est pas concerné par des zones naturelles recensées. Il est éloigné de plusieurs kilomètres de ZNIEFF ou de zones Natura 2000, dont les plus proches sont à plus de 4 kilomètres.

##### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

L'adjonction d'un réservoir de stockage de propane ne présente pas d'impact notable dans l'environnement par rapport à la situation actuelle. L'impact supplémentaire, dû au trafic, au bruit ou à la pollution de l'air engendrés par les véhicules de transport de gaz (au plus un véhicule par jour) reste négligeable.

La consommation de gaz pour le fonctionnement des séchoirs sera doublée après mise en service du deuxième séchoir déjà autorisé en 2014. Toutefois, Selon le dossier l'étude d'impact, le site aura peu d'impact sur le climat et les rejets de gaz à effet de serre seront négligeables.

##### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

Dans son étude d'impact, le pétitionnaire relève un point de dépassement du niveau sonore réglementaire en limite de propriété, lié au fonctionnement des ventilateurs d'un silo de stockage de céréales. Cette installation n'est pas concernée par le projet soumis à enquête publique. Cependant, la société SOUFFLET AGRICULTURE a programmé la mise en place de silencieux sur les ventilateurs afin de les mettre en conformité réglementaire.

#### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le pétitionnaire précise, dans son étude d'impact, qu'il assure la gestion des stockages de produits, susceptibles d'engendrer une pollution, et la collecte des eaux pluviales, susceptibles d'être polluées, pour répondre aux engagements du SDAGE et du SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ».

De même, il indique respecter les principes du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) adopté le 28 juin 2012.

#### **3.3. Étude des dangers**

L'étude des dangers caractérise, analyse, évalue les risques liés au projet. Son objectif est de garantir, en cas d'accident majeur, la protection des intérêts situés dans un environnement proche du site, notamment les véhicules circulant sur la route D975 située à 125 mètres du projet et les premières habitations situées à environ 500 mètres du stockage de propane.

Indépendamment des installations déjà autorisées et réglementées, l'étude de dangers a permis d'étudier huit scénarios d'incendie et/ou d'explosion liés au stockage de propane. Ces événements à cinétique rapide, jugés possibles mais extrêmement peu probables, présentent un niveau de gravité important (niveau 3 sur une échelle de 1 à 5).

Les scénarios de plus grande gravité d'accident peuvent engendrer :

- des effets irréversibles pour l'homme, en cas de surpression supérieure à 50 mbar, à plus de 130 mètres du stockage de gaz,
- des effets irréversibles pour l'homme, en cas d'effets thermiques de plus de 3 kW/m<sup>2</sup>, à plus de 240 mètres du stockage de gaz,
- des effets indirects (par bris de vitres), en cas de surpression supérieure à 20 mbar, à plus de 260 mètres du stockage de gaz.

Aucune habitation existante n'est impactée par ces zones d'effets en cas d'accident majeur. C'est pourquoi, il importe de préserver l'isolement du site par une maîtrise de l'urbanisation.

Le site est également longé par un chemin communal qui permet l'accès au site et aux champs. Le pétitionnaire a indiqué que des échanges sont en cours avec la Mairie d'AUXY pour fermer ce chemin sur la partie longeant le site. Il est prévu de mettre en place un portail d'accès sur chaque côté du chemin.

Diverses mesures de maîtrises des risques pertinentes sont mises en œuvre par l'exploitant pour éviter tout accident lié au stockage de propane : zone clôturée, clapet anti-retour sur dispositif de remplissage, limiteur de débit, plusieurs jauges permettant de contrôler le remplissage du réservoir, soupapes de sécurité.

Indépendamment du respect des dispositions réglementaires, le pétitionnaire a prévu la mise en place d'un système fixe d'arrosage des réservoirs asservi à une détection gaz. Ce dispositif permet de refroidir la paroi d'un réservoir pris dans un incendie et d'éviter ainsi la rupture du réservoir et le déclenchement du scénario d'accident majorant.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts. Elle explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

### **3.4. Étude des risques sanitaires**

L'étude sur les risques sanitaires liés à l'adjonction d'un réservoir de propane est présente dans le dossier. Elle conclut à un risque sanitaire non modifié par rapport à l'existant.

### **3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers**

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

Le projet, qui consiste à augmenter la quantité de propane stockée sur le site, ne présente pas une augmentation de l'impact dans l'environnement notable par rapport à la situation actuelle. En revanche, ce stockage pourrait engendrer, en cas d'accident, des zones d'effets importantes à l'extérieur du site, entouré de terrains agricoles.

Dans son étude de dangers, le pétitionnaire a repris l'ensemble des scénarios d'accidents susceptibles d'être occasionnés par les installations et a décrit précisément les risques présentés par son projet.

L'étude de dangers justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances, sous réserve de garantir l'isolement du site, par une maîtrise de l'urbanisation, et de fermer l'accès au chemin communal longeant le site.

## **5. CONCLUSION**

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---=---

Pour le Préfet de région  
et par délégation,  
le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

**Claude ELEUTIAUX**

Le Préfet de Région

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan A remplir pour tous les enjeux
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Milieux naturels	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Connectivité biologique	0	Le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira dans l'enceinte de l'usine existante.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	~	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Sols	~	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Air	~	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle, à l'exception des gaz d'échappement des véhicules de livraison de propane.
Odeurs	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Déchets	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Energies et changement climatique	+	Le fonctionnement du site est majoritairement consommateur de gaz pour le fonctionnement des séchoirs.
Risques technologiques	+++	Les zones d'effets des risques identifiés impactent notablement les terrains situés autour du site et nécessitent la maîtrise de l'urbanisation par le pétitionnaire.
Santé	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Trafic routier	~	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle, à l'exception d'au plus 1 véhicule par jour de livraison de propane.
Bruit	~	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Émissions lumineuses	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Patrimoine architectural, historique	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.
Paysages	0	Le projet ne présente pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels :

+++ : très fort    ++ : fort    + : faible    ~ : présent mais très faible    0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.